Afficher dans le navigateur

Toute l'actualité en droit des étrangers à destination des partenaires de l'insertion professionnelle

Durcissement des conditions d'accès aux cartes de séjour pluriannuelles et aux cartes de résident

La réforme récente de l'immigration du 26 janvier 2024 a durci les conditions d'intégration et les exigences pour obtenir des titres de séjour de longue durée (carte de séjour pluriannuelle et carte de résident), tout en limitant le nombre de renouvellements possibles d'un titre de séjour annuel.

Limitation de renouvellement à 3 titres temporaires portant la même mention:

Les titulaires d'un titre de séjour temporaire (titre d'une durée de validité d'un an) sont désormais limités à trois renouvellements consécutifs d'un titre temporaire portant la même mention.

Cette limitation du nombre de renouvellement **concerne toutes les personnes signataires du Contrat d'intégration républicaine (CIR)**.

Nouvel article L433-1-1 du CESEDA :

"*il ne peut être procédé à plus de trois renouvellements consécutifs d'une carte de séjour temporaire portant une mention identique*"

Seules **les personnes dispensées de la signature du CIR pourront continuer de renouveler des titres temporaires sans limitation** (ex : les étudiants, les travailleurs temporaires ou encore les étrangers malades). La liste des personnes dispensées de la signature du CIR figure à l'article L413-5 du CESEDA.

Cette limitation renforce la nécessité, pour les étranger·ères signataires du CIR, de pouvoir accéder à un titre de séjour pluriannuel (titre valable plusieurs années, souvent entre deux et quatre ans). Or, dans le même temps, la loi a également renforcé les conditions pour accéder à ce titre de séjour.

Renforcement des conditions de délivrance de la carte de séjour pluriannuelle (CSP) :

Rappel des conditions cumulatives pour accéder à une CSP avant la réforme :

- Toujours remplir les conditions initiales de délivrance du titre temporaire dont l'étranger·ère est titulaire ;
- Avoir signé le CIR et participé "avec assiduité et sérieux" aux formations prescrites par l'OFII dans le cadre du CIR (formation civique et linguistique le cas échéant).

A ces conditions, s'ajoutent des conditions supplémentaires pour pouvoir accéder à une CSP (entrée en vigueur au plus tard le 1er janvier 2026) :

- **Réussite d'un examen civique** (*cet examen sera à passer à la suite des heures de formation civique prescrite dans le cadre du CIR*)
- **Connaissance de la langue française au niveau A2 du CECRL** (*désormais, la présence au cours de français prescrits n'est plus suffisante, il faudra justifier d'un diplôme de français à l'oral et à l'écrit sera nécessaire*)
- **Respect du Contrat d'Engagement Républicain** (*ce nouveau contrat d'engagement au respect des principes de la République est distinct du CIR et s'ajoute à ce dernier*). En particulier, les personnes parentes doivent s'assurer que leurs enfants respectent les valeurs et principes de la République française, et doivent les accompagner vers l'acquisition de la langue française.

Les conditions de délivrance de la carte de résident ont également été renforcées, notamment en rehaussant le niveau de connaissance de la langue française à l'oral et à l'écrit. C'est le niveau B1 du CECRL qui sera exigé pour pouvoir accéder à une carte de résident, sauf pour les personnes de plus de 65 ans (*avant la réforme, le niveau A2 était exigé*).

Cette disposition entrera en vigueur une fois le décret adopté, et au plus tard le 1er janvier 2026.

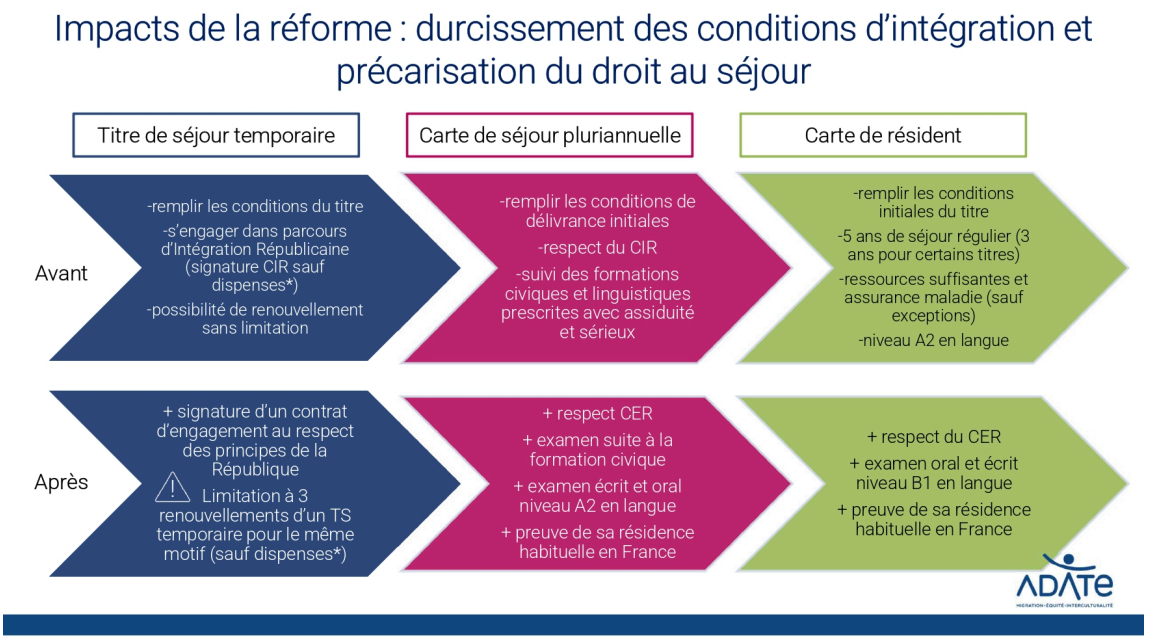

Lire l'article en ligne

Formation :
L'impact de la loi "pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration"

sur l'accompagnement des personnes

Il reste des places sur nos sessions de formation: " L'impact de la loi "*pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration*" sur l'accompagnement des personnes" .

Ces sessions ont été élaborées pour permettre aux professionnel·le·s et bénévoles accompagnant les personnes étrangères dans leur insertion sociale et professionnelle d'**appréhender l'impact de cette nouvelle loi sur leur accompagnement et d'anticiper les freins et points de blocages afin d'éviter les ruptures de parcours.**

La dernière partie de la formation est consacrée à la **dématérialisation** des démarches administratives avec le cadre réglementaire, les enjeux et les **conseils pratiques en cas de blocage.**

Calendrier des sessions organisées dans nos locaux, 5 place Ste Claire à Grenoble :

- Mercredi 19 juin : 6 places disponibles
- Mardi 25 juin 2024 : 2 places disponibles
- Mardi 2 juillet 2024 : 2 places disponibles
- Mardi 9 juillet 2024 : 2 places disponibles
- *Jeudi 11 juillet 2024 - COMPLETE*

De nouvelles dates au second semestre (5 place Ste Claire à Grenoble) :

- Mercredi 11 septembre 2024
- Mardi 17 septembre 2024
- Mardi 1er octobre 2024

Durée : 7h de formation, soit 1 journée (9h-17h)
Coût : 200 euros la journée par participant·e
Pour plus d'informations, ou pour une intervention direction au sein de votre structure (formation en *intra*), n'hésitez pas à nous contacter par mail : kadiatou.lasjaunias@adate.org

Formulaire d'inscription à nos formations sur la réforme de l'immigration

Webinaires « précarité et santé mentale »

Ce webinaire, organisé par l'OSPERE SAMDARRA, se déroulera jusqu'en 2026 et est totalement gratuit.

L'objectif de ces formations d'une durée de 2 heures est d'apporter des outils aux professionnel·le·s et bénévoles pour améliorer l'accompagnement en santé mentale des personnes en situation de précarité.

Il s'adresse aux professionnel·le·s exerçant en structures d'accueil, d'hébergement et de logement adapté, aux opérateurs du volet « Jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeunes, aux professionnels de la protection de l'enfance ainsi qu'aux professionnels de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Inscription

La permanence téléphonique info-droits-migrants à destination des employeurs, intermédiaires de l'emploi et professionnels de l'insertion professionnelle au droit des étrangers de la région AURA

ENTRÉE

SÉJOUR

ACCÈS NATIONALITÉ FRANÇAISE

PROTECTION SOCIALE

Info droits migrants

TRAVAIL DES ÉTRANGERS

L'information en direct
sur les droits des étrangers et leurs familles

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Réservée aux employeurs, aux professionnels et intermédiaires de l'insertion professionnelle

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 14h00 à 17h00

04 58 17 64 83

Lors de votre appel, merci de vous munir du numéro SIRET de votre structure.

En dehors de ces horaires, vous pouvez continuer à nous contacter du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 04 76 44 51 85 ou sur notre site **www.info-droits-etrangers.org**

l'Europe s'engage en France
Fonds Social Européen

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

Cofinancé par l'Union européenne

ADATE
MIGRATION
ÉQUITÉ
INTERCULTURALITÉ

Adate, 96 Rue de Stalingrad, 38100 Grenoble | **www.adate.org**

S'inscrire à la newsletter et aux actualités de l'ADATE

Cofinancé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

ADATE
96 rue de Stalingrad, 38100, GRENOBLE

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire

Envoyé avec Brevo